



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 1er août 2017

Note : Ce compte-rendu a été rédigé d'après des notes manuscrites prises au cours de l'assemblée. Il est substantiellement exact même si quelques imprécisions peuvent subsister. Nous nous en excusons.

1. Après les **adoptions rituelles** (ordre du jour, procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet 2017), les conseillers procèdent à l'approbation des **dépenses du mois de juillet** pour un **total de 138 435 \$** dont 24 780\$ pour la réfection du plancher de la caserne, 55 000\$ en salaires (élus, employés, pompiers), 3000\$ pour la participation de trois élus au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, 2900\$ pour l'éclairage municipal, 7760\$ en honoraires d'ingénieurs pour les devis de la réparation de la rue Charron.
2. Le maire répond à quelques questions de citoyens laissées en suspens lors de l'assemblée de juillet :
 - A. Un plan stratégique sera proposé à l'automne pour le remplacement de l'ancien terrain de ballon-panier;
 - B. Selon tous les avis légaux reçus, les conjoints du personnel de la municipalité peuvent obtenir des contrats de la municipalité;
 - C. Le ministère des transports refuse l'installation d'un bolard et d'une traverse piétonnière devant le dépanneur. Le conseil n'a pas osé insister pour revendiquer ce ponin auprès du ministère afin de ne pas indisposer les fonctionnaires dans le dossier de l'installation d'une bande cyclable le long de la route 223 lors de la réfection prochaine de la chaussée entre l'auberge des Trois-Tilleuls et la route du Ruisseau-Sud.
3. **Rapports des conseillers :**
 - La conseillère aux **loisirs** informe les participants des activités qui viennent : anniversaire de la Maison des Jeunes le samedi 5 août prochain, tournoi de golf de la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu le samedi 26 août prochain. En

ce qui concerne les Boîtes à livres, le service continue à bien fonctionner; si des gens désirent donner des livres, ils devraient en aviser le CCI.

- En ce qui concerne la **sécurité publique**, on nous annonce le passage occasionnel de deux policiers à vélo dans la municipalité. On nous rappelle de bien verrouiller nos véhicules afin d'éviter les vols. On nous signale le vol d'un panneau de signalisation. Grâce à notre affiliation avec le poste de Sorel de la SQ, la présence policière dans la municipalité a été augmentée.

- Le conseiller délégué au **transport** signale la satisfaction du conseil face à la collaboration du Ministère des transports de Chambly. Il nous rappelle que des réparations seront faites à deux ponceaux à l'automne, ce qui exigera des déviations pour une très courte période de temps.

- Le **CCE** n'ayant pas eu quorum lors de sa dernière assemblée, les membres présents se sont contentés de planifier les rencontres d'automne.

4. **Résolutions et décisions diverses**

- Le conseil adopte finalement les derniers règlements relatifs à l'aménagement de condos-hôtel dans l'**ancien Spa Givenchy**.

- On dépose un **avis de motion** visant à faire payer par les divers producteurs agricoles concernés les travaux effectués à la décharge du ruisseau du rang des Quatorze.

- Le contrat des **travaux de la rue Charron** a été accordé le 8 juillet à la Compagnie Eurovia Québec pour la somme de 119 818 \$.

- Le contrat de la surveillance du chantier de la rue Charron a été accordé à la firme GDS Consultants pour la somme de 10 221 \$.

- La municipalité avait prévu une somme de 170 000\$ pour ces travaux. Les coûts finaux sont de 140 000\$, incluant les honoraires de la firme d'ingénieurs BHP pour la préparation des appels d'offres et la confection des devis.

- Une somme de 7500\$ (plus taxes) sera allouée à la firme BHP pour la préparation des devis de réparation du ponceau de la rue Comtois.

- Avec l'argent du **fonds maritime** (environ 7000\$), la municipalité, sur recommandation du chef des pompiers et de son adjoint, procurera aux intervenants lors d'incidents dans la rivière de l'équipement (vestes, lampes, habits, bouées, etc.) et de la formation en sécurité.

5. **Périodes de questions des citoyens présents** (pour simplifier le rapport, les deux périodes sont relatées en une seule fois à la fin du compte-rendu. Étant donné la complexité et la rapidité de certains échanges, il est possible que certains éléments soient absents du rapport) :

- Un citoyen redemande au maire le sens de l'expression "**gestion démocratique du journal Le Saint-Marc...Quoi ?**" inscrite dans la politique municipale du journal. Le maire répond qu'il ne peut préciser le sens de cette expression. Le citoyen rétorque que si les conseillers l'ont inscrite, ils devraient être en mesure de répondre à la question. S'ensuit une discussion sur la nécessité d'une plus grande place laissée aux citoyens dans les colonnes du journal, ce que le conseil refuse d'accorder.

- Le même citoyen demande au maire quelle position entend prendre le conseil municipal face aux dispositions que le **projet de loi 122** contient à propos de la possibilité d'abolir les référendums municipaux lors des modifications au règlement de zonage, de ne plus aller en appels d'offres publics pour des contrats inférieurs à 100 000\$. Le maire répond qu'une séance de formation est prévue à l'automne par le Ministère des affaires municipales à l'intention des conseillers municipaux. De plus, le conseil actuel ne veut pas prendre de décisions qui engageraient le nouveau conseil municipal issu des élections de novembre prochain.

- Le même citoyen demande ensuite au maire le sens de l'expression "**ouverture publique des soumissions**" faites suite aux appels d'offres. Réponse lui est faite que tout citoyen peut se présenter aux séances d'ouverture de soumissions s'il le désire. L'intervenant demande comment on peut se présenter aux séances d'ouvertures si aucune information publique n'est diffusée quant à leur tenue... On lui répond que si quelqu'un est intéressé à la chose il n'a qu'à consulter le texte des appels d'offres qui est contenu dans les procès-verbaux... Le citoyen suggère alors (pour une nième fois) à la municipalité d'être plus proactive dans la diffusion de l'information. Le conseil ne semble pas intéressé par une approche plus ouverte en cette matière.

- Suit une question technique à propos de l'entente d'**échange de services de pompiers** entre les diverses municipalités. Toutes les sommes versées à ce chapitre sont définies dans les ententes existantes.

- Une citoyenne revient sur une question qu'elle a déjà posée à propos du **terrain de ballon-panier** qui a été remplacé par du gazon au printemps. Elle demande le bien-fondé de cette manoeuvre dans un contexte où le plan stratégique ne devrait être connu qu'à l'automne. N'y a-t-il pas eu un manque de coordination dans la réalisation de l'opération ? N'aurait-il pas mieux valu attendre le plan final avant de procéder aux changements ? Un autre intervenant souligne que la pelouse ayant été refaite, de gros travaux à l'automne risqueraient d'abîmer le terrain et forceraient à les refaire. On lui répond qu'il ne s'agit en principe que de travaux mineurs qui ne risquent pas causer de dommage aux infrastructures refaites. La municipalité peut fournir à la citoyenne une copie du plan préliminaire exécuté au printemps. Une partie des travaux a été réalisée grâce à la subvention de 15 000\$ du Pacte rural.

- Des citoyens demandent des précisions sur la finalité des **achats effectués avec l'argent du fonds maritime**. On lui répond qu'il s'agit d'équiper les intervenants afin de leur permettre d'intervenir de façon sécuritaire lors d'incidents le long de la rivière.

- Les trois **élus délégués au congrès de la Fédération québécoise des municipalités** (FQM) à l'automne sont le maire, Michel Robert et Yvon Forget. On nous précise que les dépenses des conjoints ne sont pas assumées par la municipalité.
- Des citoyens reviennent sur la demande du conseil de **réduire la vitesse à 70 kmh** sur la route 223 et préféreraient pouvoir débiter la zone de 70kmh avant le chemin Lafrenière plutôt qu'à la rue de l'Anse. Le maire maintient la décision prise et la demande faite au Ministère des transports afin d'assurer une homogénéité des vitesses et la sécurité routière aux différentes jonctions avec des chemins aboutissant à la route 223.
- Au chapitre de la sécurité routière, certains participants font remarquer que la **surveillance radar** est pratiquement inexistante sur le territoire. Avis sera transmis à la SQ.
- D'autres participants demandent une intervention plus soutenue de la SQ au chapitre du **bruit des véhicules**, notamment des motocyclettes. Réponse lui est faite que cette compétence étant rare chez les policiers, un agent a été envoyé suivre une formation spéciale sur la question et pourra intervenir sous peu.
- Afin que leurs différentes interventions soient bien délimitées dans l'esprit des citoyens, les **pompiers demandent d'être identifiés comme bénévoles** par le port d'un brassard lorsqu'ils interviennent comme tels lors d'activités municipales. Demande acceptée.
- Dans le dossier de l'**achat de produits et de services sur le marché local**, la municipalité demandera à la FQM de faire pression auprès du gouvernement afin de permettre aux employés municipaux qui ont par ailleurs une entreprise locale de pouvoir être éligibles lors d'appels d'offres.
- Des citoyens font remarquer que la **Montée Vercheres** entre les rangs des Soixante et des Trente peut devenir dangereuse lors du passage de remorques. La municipalité verra à faire effectuer les correctifs nécessaires.
- Des citoyens demandent de faire aussi état des **revenus générés par certains types d'activités** lors de l'adoption des comptes de dépenses mensuels afin d'avoir une idée plus précise de l'équilibre des revenus et dépenses et ainsi du coût réel des activités.
- Les pompiers acceptent mal la **directive municipale** de ne plus se présenter ni d'intervenir aux réunions du conseil revêtus de leurs uniformes ou de leurs vêtements distinctifs. Le maire maintient le cap.
- Les pompiers continuent leur intervention de juillet relative à la **dissolution du fonds maritime**. Devant l'affirmation de la municipalité que les démarches n'ont été entreprises auprès des gestionnaires du fonds qu'après le vote de la résolution en juin, certains prétendent avoir été informés qu'elles l'avaient déjà été dès le mois de février. S'ensuit une discussion sur la question.

Rappels de nouvelles de l'Association des Saint-Marcois.

- L'**Association des Saint-Marcois** sera appelée, à l'automne, à désigner un ou deux représentants de la communauté au sein du **Conseil d'établissement de l'école des Trois-Temps**. Composé d'un nombre égal de parents et d'enseignants, de la responsable du service de garde de l'école, de la direction de l'école, ce conseil peut compter parmi ses membres jusqu'à deux représentants de la communauté qui n'ont de préférence pas de lien direct avec l'école. Ces représentants peuvent intervenir lors des assemblées (5 ou 6 annuellement) mais n'y ont pas droit de vote. Toute personne intéressée à l'éducation de nos jeunes peut donner son nom en écrivant à "associtsmr@gmail.com" d'ici le mois de septembre.
- **Quelque part en octobre, votre association organisera une rencontre pour permettre aux divers candidats aux élections de novembre de faire valoir leur objectifs et points de vue. Soyez à l'affut du choix de la date qui vous sera communiquée sous peu.**
- **De grace, expédiez ce compte-rendu a vos contacts saint-marcois et encouragez-les a s'inscrire expressément a l'association (associtsmr@gmail.com) afin d'augmenter le nombre de membres explicites et ainsi de lui conférer un poids significatif. A ce jour, l'association compte une cinquantaine de membres inscrits. Merci.**